

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le sept du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 27/09/2019.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Démissionnaires : MM. Jean-Pierre POPILLE - Richard CHAUVIN.

Excusé : M. Joël GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GARCIA.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

I/ URBANISME

1) DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER - DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

M. le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par :

- Maître Anne BARAKAT, Notaire à BELLEVILLE, mandataire de Mme Paulette BOULON, reçue en Mairie le 17 septembre 2019, concernant la vente du bien cadastré AB 225p (environ 1 010 m²) sis « Le Verdy sud » à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme Xavier Marie Marc SABRE, domiciliés à MONS-EN-BAROEUL (Nord) – 22 avenue Léon Blum.

- Maître Valérie SAULNIER, Notaire à CLUNY, mandataire du Groupement Foncier Agricole LE VERDY, reçue en Mairie le 27 septembre 2019, concernant la vente du bien cadastré AB 126 sis 104 Rue de la Forge à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme Dominique Marcel LEVIEUX, domiciliés à VERNOY (Yonne) – 4 Rue des Drillons.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

2) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des demandes d'autorisation d'urbanisme :

- M. Arnaud MOUSSET – 85 Impasse de Rochefort : Déclaration préalable ➤ Création d'une ouverture (fenêtre) ➤ non opposition.
- FONCIMMO - Le Bourg : Déclaration préalable ➤ Division foncière en vue de construire ➤ en cours d'instruction.

II/ PERSONNEL

1) AGENT D'ENTRETIEN VOIRIE, ESPACES VERTS, BÂTIMENTS

M. le Maire relate les propos évoqués lors de la rencontre de la Commission du Personnel avec l'agent Richard LAGOUTTE, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, concernant la demande de renouvellement de son temps partiel. Les membres font observer que certaines actions ne sont pas effectuées et se posent la question « est-ce par manque de temps ? ». M. LAGOUTTE fait remarquer qu'il reste disponible envers la Collectivité pour réaliser des tâches urgentes, si nécessaire.

Après discussion, les membres de la Commission du Personnel ont émis un avis favorable pour le renouvellement du travail à temps partiel de M. LAGOUTTE dans les mêmes conditions que précédemment à compter du 1^{er} novembre 2019, soit 28 heures par semaine hebdomadaires (80 %) réparties les lundis, mardis, mercredis et vendredis matin. Toutefois, il sera donné des priorités pour la réalisation de certaines missions.

III/ FINANCES

1) PHOTOCOPIEURS ÉCOLE ET MAIRIE

Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition faite par Rex Rotary pour la location de copieurs multifonctions pour la Mairie et l'École.

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré, accepte la proposition de la Société Rex Rotary, pour la fourniture d'un matériel neuf pour la Mairie: un photocopieur IMC2000A (copieur A4 A3, n&b et couleur, imprimante, scanner et meuble support) et le transfert du photocopieur actuel de la Mairie MPC2003SP pour l'École (copieur A4 A3, imprimante, scanner) pour un budget de 435.00 € HT par trimestre. Ce prix comprend la location et les volumes 10 000 n&b (coût de page unique de 0.004 € HT) et 1 000 couleur (0.04 € HT l'impression), les consommables et les interventions techniques. Aucun frais supplémentaire n'est compté pour la livraison, la connexion et la formation. L'économie s'élève à 84.00 € HT par trimestre. Rex Rotary se charge du solde du contrat actuel.

Une licence permettant de classer les documents scannés depuis l'écran tactile de la machine est présentée au coût de 5.00 € HT par mois. Le Conseil Municipal valide également cette proposition.

2) CONVENTION SPA

La Commune ne disposant pas de fourrière communale, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de fourrière avec la SPA de LYON et du Sud-Est par laquelle il est confié le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la Commune. Le coût s'élève à 0.50 € par habitant. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

La SPA propose également un partenariat concernant la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la Commune. Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

3) SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des remerciements émis par le Sou des Écoles pour l'attribution de la subvention exceptionnelle liée au changement du revêtement de sol à la Cantine et par le Département de l'Aude pour l'aide apportée suite aux terribles inondations qu'il a connues en octobre 2018.

IV/ BÂTIMENTS

1) ÉGLISE

Une réunion de chantier s'est tenue le 18 septembre 2019 en présence de l'Architecte Patrice SALÈS et l'entreprise SMBR où les propos suivants ont été évoqués :

- Le soubassement de l'abside de chœur et de la façade Nord est marqué par des traces d'humidité. Ces traces sont sèches, il conviendra de réaliser un badigeon de la teinte de l'enduit afin d'intégrer et d'effacer ces auréoles disgracieuses.

- L'intervention sur l'escalier durera 1 semaine, elle a démarré ce jour.

- Les travaux s'organiseront comme suit :

o Purge des vieux ragréages ;

o Purge en recherche des pulvérulences des éclats des pierres de taille ;

o Reprise en recherche des marches selon :

§ Petits éclats suivant ragréages de réintégration des lacunes ;

§ Gros éclats, reprise par bouchon en pierre ;

Les reprises ne chercheront pas à rétablir une linéarité rigoureuse du dessus de la marche, qui conservera ces aspects d'usures.

- La main courante extérieure dont le scellement fait défaut sera supprimée définitivement. Cependant, M. le Maire souhaite qu'il soit installé un garde-corps pour raison de sécurité. M. SALÈS regarde pour la pose d'une main courante en bois.

- La main courante fixée au mur sera peinte en noir mat.

2) ACCESSIBILITÉ PMR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Après plusieurs relances par l'Architecte Antoine BERNADAL, une entreprise (sous-traitante de l'entreprise BAUDRY) est intervenue pour matérialiser le stationnement PMR sur la Place Victor Pulliat. Elle a également posé les bandes podotactiles sur les rampes d'accessibilité à la Salle Pulliat et à la Salle Geoffroy. Constat a été fait du mauvais travail effectué pour la mise en place de clous podotactiles, qui a provoqué des éclats sur le béton désactivé. Une réunion a eu lieu le 30 septembre 2019 en présence de M. BERNADAL et l'entreprise BAUDRY où de nouvelles réserves ont donc été relevées et doivent être résolues avant le 31 octobre 2019.

3) LOGEMENT MÉLINAND N° 7901

M. le Maire a enfin rencontré Me HOCHÉ pour l'estimation du bâtiment Mélinand ; une réponse est attendue vers le 15 octobre.

Location du logement: toujours pas de dossier de candidature. L'annonce a été remise en avant sur le site « Le Bon Coin ».

V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

Le dernier Conseil Communautaire, qui a eu lieu le 03 octobre dernier, a surtout été consacré aux demandes de révision de PLU dans différentes collectivités. M. le Maire précise que, dans le cadre du Fonds d'Intervention en faveur du Patrimoine, la subvention de 2 000.00 € allouée à M. FOURNEAU pour la restauration d'un four à pain, a été prolongée jusqu'au 20 mars 2020. Les travaux sont en cours de réalisation.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable sont terminés au lieu-dit « Les Saignes ».

Début novembre 2019, c'est la partie « Rue de la Forge » direction « Route des Bonnes » qui verra des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable. La borne d'incendie « Route des Bonnes » sera remplacée par une borne enfouie au sol comme celle installée près de la Mairie.

Le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} octobre 2019 à FLEURIE. Les sujets suivants ont été évoqués :

- Projet de mise en sécurité (défrichage – maçonnerie) des sites où se trouvent les puits devenus inexploitable et restitution des parcelles aux Communes.
- Le château d'eau situé sur la Commune de VILLIÉ-MORGON sera acheté pour l'euro symbolique en vue de l'aménager en cabane des randonneurs.

M. le Maire présente le Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – exercice 2018. A noter, le service public d'eau potable dessert 6 254 habitants représentant 3 197 abonnés. La consommation moyenne par abonné est de 94.31 m³. Le linéaire du réseau de canalisations est de 189.70 kms. Le rendement du réseau est de 67.9 % sachant que l'obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau est de 66.03 % (pour rappel le rendement du réseau les années précédentes : 2014 = 74.9 % - 2015 = 75.71 % - 2016 = 74.78 % - 2017 = 72.85 %).

3) SYDER

M. le Maire a de nouveau rencontré M. Alix JACOBELLI du SYDER, mercredi 02 octobre, afin d'apporter des explications sur l'étude préliminaire établie pour l'amélioration de l'éclairage public au centre du village. L'étude a porté sur 3 secteurs au centre du village. Le plus urgent à effectuer serait le secteur de la Rue de la Bascule jusqu'à la Place de la Poste avec le changement de l'armoire et le remplacement des éclairages par des LED (11 luminaires). L'estimation du coût de cette phase s'élève à 15 000.00 € dont 7 500.00 € à la charge de la Commune après l'abattement de 50 %. M. JACOBELLI affirme qu'une économie serait réalisée avec le remplacement des LED et l'abaissement de l'éclairage.

M. BODESCOT demande s'il serait possible de changer uniquement l'armoire ?

4) SYNDICAT MIXTE DES RIVIÈRES DU BEAUJOLAIS

Par arrêté du 13 septembre 2019, le Préfet a décidé l'organisation d'une enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général présentée par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, portant sur le plan de gestion des rivières du Beaujolais 2020-2024, qui se déroulera du 4 au 22 novembre prochain. Un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, en mairies de LANCIÉ, LE PERRÉON et en mairie déléguée de POUILLY LE MONIAL (PORTE DES PIERRES DORÉES), où des permanences du commissaire-enquêteur désigné pour cette enquête seront organisées.

La Commune de CHIROUBLES est concernée par le projet notamment pour le cours d'eau « Le Douby ».
M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'enquête pour information.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

1) POTEAU TÉLÉPHONIQUE À « BEL AIR »

Mme Katia GENILLON demande si le signalement du poteau cassé à « Bel Air » a été fait. La Société ORANGE a bien été prévenue du dommage et doit intervenir prochainement.

2) CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

M. le Maire fixe la date du vendredi 08 novembre, à 20 h 00, pour réunir les présidents(es) des associations communales pour l'élaboration du calendrier des manifestations 2020.

3) BULLETIN MUNICIPAL 2019

Mme Katia GENILLON soumet l'idée de lancer un concours de dessins ouvert aux enfants scolarisés jusqu'en 3^{ème} ayant pour thème « CHIROUBLES vu par les enfants, les ados ». Les dessins reçus pourront parer la couverture du prochain bulletin. Ce projet reçoit à l'unanimité un avis favorable. Mme GENILLON et M. BODESCOT se chargent de mettre en place ce concours.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion le lundi 04 novembre 2019 à 20 h 00.

La séance est levée à 21 h 20.

